



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 juin 2022
Français
Original : anglais

Situation au Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2625 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) jusqu'au 15 mars 2023 et prié le Secrétaire général de lui rendre compte de l'exécution dudit mandat tous les 90 jours. Il présente les faits nouveaux survenus sur les plans politique et de la sécurité ainsi que la situation humanitaire et des droits humains et dresse le bilan des progrès accomplis dans l'exécution du mandat depuis le rapport précédent, daté du 25 février 2022 ([S/2022/156](#)).

II. Événements politiques marquants

2. Durant la période considérée, la formation de l'Assemblée législative nationale provisoire reconstituée a été achevée. Le 28 mars, le chef de l'Alliance nationale de partis politiques, Kornelio Kon Ngu, a prêté serment comme Troisième Vice-Président de l'Assemblée, représentant les Autres partis politiques. Le 13 avril, la Présidente de l'Assemblée, Jemma Nunu Kumba, a désigné les présidents des commissions spécialisées appartenant aux Autres partis politiques et à l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud.

3. Le 28 mars, le Ministre de la justice et des affaires constitutionnelles, le juge Ruben Madol Arol, a déposé les projets de loi sur la sécurité et la loi sur les partis politiques, qui ont été renvoyés aux commissions spécialisées pour délibération. Le projet relatif à l'élaboration de la Constitution a été déposé le 11 avril.

4. Le 22 mars, le Mouvement/l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition) a suspendu sa participation aux réunions des mécanismes de sécurité, à savoir le Comité national de transition et la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée. Il a attribué son retrait aux attaques visant ses positions dans les États de l'Unité et du Haut-Nil, aux désertions encouragées par le Gouvernement et à l'absence de progrès dans la mise en place des dispositions transitoires de sécurité.

5. Le 25 mars, le Président, Salva Kiir Mayardit, a promulgué un décret attribuant trois postes de commandement dans les forces unifiées nécessaires au M/APLS dans l'opposition et deux postes dans la Police nationale sud-soudanaise au M/APLS dans



l'opposition et à l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud. Le M/APLS dans l'opposition a rejeté le décret, le qualifiant de décision unilatérale prise sans consultation et non conforme au ratio envisagé, concernant les forces unifiées nécessaires.

6. Le 26 mars, le M/APLS dans l'opposition a demandé aux garants de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud d'intervenir à la suite de la dégradation de l'état de la sécurité dans le pays. Le 27 mars, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont déployé des hommes armés et encerclé la demeure du Premier Vice-Président, Riek Machar. Le dispositif de sécurité qui, comme l'a expliqué le Gouvernement, visait à protéger M. Machar, a été retiré le 28 mars. Ce dernier a déploré l'opération de sécurité, tout en réaffirmant son attachement à l'application de l'Accord revitalisé.

7. Le 28 mars, le Président a ordonné au Service national de sécurité de déclassifier et de mettre à la disposition du public un rapport consacré aux origines des conflits en 2013 et 2016, attribuant les causes profondes des conflits aux tentatives de putsch. Les conclusions de la Commission d'enquête de l'Union africaine sur le Soudan du Sud de 2014, concernant les violations des droits humains, conduite par l'ancien Président du Nigéria, Olusegun Obasanjo, en 2014, y sont qualifiées d'inexactes.

8. Le 5 avril, le Président a lancé officiellement des consultations publiques en vue de la création de la Commission vérité, réconciliation et apaisement. Il a souligné que le Soudan du Sud devait entamer une réconciliation, avant d'entreprendre une justice punitive, et a préconisé des consultations inclusives menant à une réconciliation véritable. Le Premier Vice-Président a exhorté le Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles à créer dans le même temps la Commission vérité, réconciliation et apaisement, le Tribunal mixte pour le Soudan du Sud et l'Autorité d'indemnisation et de réparation. Au début du mois de mai, des comités techniques ont commencé à tenir des consultations publiques sur la Commission vérité, réconciliation et apaisement dans les États.

Dispositions transitoires de sécurité

9. Le 3 avril, le Gouvernement, le M/APLS dans l'opposition et l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud ont signé un accord sur l'application des dispositions transitoires de sécurité, à la suite d'une série de réunions avec le Président du Conseil de la souveraineté du Soudan, le général de corps d'armée Abdel-Fattah al-Burhan et son adjoint, le général de corps d'armée Mohamed Hamdan Dagalo. Ils se sont mis d'accord sur les points suivants : les partis d'opposition détermineraient quels membres du personnel intégreraient la structure de commandement des forces unifiées nécessaires, qui seraient promues dans deux mois ; le M/APLS dans l'opposition continuerait de participer aux mécanismes de l'Accord revitalisé ; les parties adhèreraient à l'accord de cessation des hostilités ; aucune partie n'encouragerait ni ne faciliterait les désertions ; les parties cesseraient de participer à des campagnes médiatiques négatives ; et des mesures seraient prises pour instaurer la confiance entre le Président et les Vice-Présidents. Après la signature de l'accord, le M/APLS dans l'opposition a recommencé à participer aux réunions. Le 8 et le 11 avril, le M/APLS dans l'opposition et l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud ont présenté leurs nominations, concernant la structure de commandement des forces unifiées nécessaires.

10. Les 12 et 13 avril, le Président a émis des décrets portant promulgation de la structure de commandement des forces unifiées nécessaires et a désigné 32 membres du personnel militaire, tous des hommes. Le 13 avril, le M/APLS dans l'opposition s'est plaint officiellement de quelques omissions et désignations, qui n'étaient pas conformes à l'accord du 3 avril, et les a qualifiées de violations.

Autres faits politiques

11. Le 15 mars, le M/APLS dans l'opposition a publié un document de position adressé au Président de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), proposant d'accélérer l'application de l'Accord revitalisé, faute de quoi les parties, les forces vives et les garants devraient délibérer et décider de l'avenir du processus de paix.

12. Le même jour, la Présidente par intérim de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud et Ministre de l'agriculture, Josephine Lagu, a déclaré que la tenue des élections en 2023 serait prématurée, tant que les objectifs de référence n'étaient pas atteints. Le 25 avril, le Secrétaire général par intérim du Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS), Peter Lam Both, a entamé une série de visites dans plusieurs États pour préparer et mobiliser les structures locales du MPLS en vue des élections en 2023.

13. Le 22 mars, le Bureau politique du M/APLS dans l'opposition a reconstitué la direction de son Conseil de libération nationale ; 28 comités nationaux ont également été reconstitués, les femmes occupant 25 % des postes. Le 28 mars, le Président du M/APLS dans l'opposition, le Premier Vice-Président, M. Machar, a désigné comme son adjoint Nathaniel Oyet Pierino, le premier Vice-Président de l'Assemblée. Le poste était vacant depuis août 2021.

14. Le 24 mars, le Président par intérim de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, le général de division Charles Tai Gituai, s'est dit préoccupé par le rythme de l'application de l'Accord revitalisé, au vu du peu de temps qui restait dans la période de transition. Il a exhorté l'Assemblée législative nationale provisoire à s'attacher à adopter les lois essentielles qui restaient en suspens.

Situation économique

15. La situation macroéconomique est restée relativement stable, le produit intérieur brut (PIB) devant croître de 1,2 % en 2022, selon la Banque mondiale. La livre sud-soudanaise qui, au début de 2022, s'était appréciée à la suite des réformes introduites en 2021 dans les politique monétaire et de change, a commencé à se déprécier lentement de nouveau en juin 2022. Le pays étant tributaire des recettes découlant des exportations pétrolières et important toutes sortes d'autres produits, il est probable que la dépréciation de la monnaie accentuera les effets négatifs de l'augmentation des cours des produits de base, notamment des denrées alimentaires. Le budget national pour 2021/22 a été approuvé le 17 mars après un retard de neuf mois, le montant alloué étant de 9,7 % supérieur à celui qui avait été présenté à l'Assemblée au départ, en raison de la hausse des cours mondiaux du pétrole. Les faiblesses structurelles du système financier public subsistaient, notamment en ce qui concernait la transparence des revenus pétroliers et l'application du principe de responsabilité dans ce domaine.

III. État de la sécurité

16. L'état de la sécurité au Soudan du Sud a continué d'être marqué par des tensions et des violences, alimentées par des affrontements opposant les forces du Gouvernement à celles de l'opposition et à d'autres groupes armés non signataires, ainsi que par les rivalités autour des terres et d'autres ressources, les droits de pâturage et les pressions économiques et climatiques sur les moyens de subsistance.

Région du Haut Nil

17. L'État du Haut-Nil a connu un regain de combats entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et les forces du M/APLS dans l'opposition, dans le

comté de Maiwut. Des heurts se sont produits le 6 mars, les 19 et 20 mars et les 11 et 12 avril, concentrés dans des zones contrôlées par le M/APLS dans l'opposition, notamment Jikou, dont le M/APLS dans l'opposition avait été évincé. Les combats se sont propagés dans la partie nord-est de la zone de Longochuk contrôlée par le M/APLS dans l'opposition. Plusieurs cycles d'affrontements ont également éclaté entre des milices Takala (des jeunes armés du comté de Maban, qui seraient alignés sur les Forces sud-soudanaises de défense du peuple) et le M/APLS dans l'opposition dans le secteur de pêche de Tukchacha, le pont Dangaji et la zone de cantonnement de Liang, ce qui a entraîné la capture de la zone du M/APLS dans l'opposition.

18. La situation dans l'État de l'Unité a été dominée par des séries d'attaques dans le comté de Leer par des jeunes armés des comtés de Koch et de Mayendit. Des civils ont été tués et d'autres ont subi des attaques, des incendies de villages et des violences sexuelles et fondées sur le genre. Les migrations saisonnières et les phénomènes météorologiques extrêmes tels que les inondations ont accentué l'insécurité, motivée par la pénurie de ressources, comme à Panakuac où, le 6 mars, 18 éleveurs misseriya qui migraient vers le sud ont été tués lors d'un accrochage avec des gardiens de troupeaux nuer qui se déplaçaient vers le nord, à la recherche de pâturages, après les inondations survenues à Rubkona.

19. Plusieurs razzias de bétail et des attaques ont été signalées dans le secteur de Jongleï, attribuées aux Murle, contre les populations Lou Nuer, Gawaar Nuer, Jie, Toposa et Dinka. À la suite d'informations faisant état de la mobilisation de diverses populations visant à attaquer les Murle, la MINUSS a engagé des dialogues clés dans l'État de Jongleï, dans la Zone administrative du Grand Pibor et à Djouba. Elle a facilité la visite d'une délégation d'influents dirigeants dinka bor établis à Djouba, qui se sont rendus à Gadiang (État de Jongleï) du 25 au 28 mars. Le 6 avril, elle a accompagné une équipe conduite par le Vice-Ministre des affaires étrangères à Duk Padiet et à Bor. Du 30 mars au 1^{er} avril, elle s'est jointe à trois ministres et à deux parlementaires, représentant le MPLS et le M/APLS dans l'opposition au cours d'une visite à Lankien (comté de Nyerol) pour se concerter avec les Lou Nuer et empêcher toute mobilisation. Des tensions ayant été signalées entre les Murle, les Jie et les Toposa vivant le long de la frontière entre la Zone administrative du Grand Pibor et l'Équatoria-Oriental, la MINUSS a aidé l'Administrateur en chef de la Zone administrative du Grand Pibor à s'acquitter de sa mission dans les collines de Marwo à l'appui des accords de paix signés en 2019.

Région de l'Équatoria

20. Des violences constantes ont été signalées entre des éleveurs de bétail dinka bor et des communautés d'accueil dans le comté de Magwe (État de l'Équatoria-Oriental). Le 21 mars, des jeunes de l'État de l'Équatoria-Oriental ont attaqué un camp de bétail près des casernes des Forces sud-soudanaises de défense du peuple à Magwe, faisant huit morts parmi les soldats, dont un colonel, et pillant leur bétail. À la suite de ces événements, bon nombre d'éleveurs dinka bor se sont rendus dans l'État de l'Équatoria-Central, suscitant de nouvelles violences et le déplacement de civils. En réponse, la MINUSS s'est concertée avec des dirigeants dinka bor à Djouba et à Jongleï ainsi qu'avec de hauts responsables du Gouvernement dans les États de l'Équatoria-Central et de l'Équatoria-Oriental pour remédier à la situation. Une équipe de cinq chefs dinka bor du comté de Bor (Jongleï), avec l'aide des autorités de l'État, s'est ensuite rendue dans 16 camps de bétail, pour persuader les gardiens de bétail de retourner à Jongleï, conformément aux décrets présidentiels promulgués en 2015 et en 2017, ordonnant aux gardiens de bétail de réintégrer leurs lieux d'origine. Le 19 avril, la MINUSS ainsi que le Vice-Ministre des affaires étrangères et un représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés se sont rendus dans le comté de Magwe pour rassurer la communauté d'accueil, en majorité

des personnes rentrées d'Ouganda, promouvoir la réconciliation intercommunautaire et faciliter le retour des éleveurs de bétail dinka bor dans leurs lieux d'origine.

21. Les 11 et 12 mai, un groupe de jeunes armés de la population madi ont attaqué des éleveurs de bétail dinka bor dans le comté de Magwe, faisant 20 morts parmi les civils dinka, dont des femmes et des enfants. En représailles, de jeunes dinka armés ont fait irruption le 12 mai dans le marché et le bourg de Nimule, battu des civils et pillé des biens. Deux agents de police dépêchés sur place pour faire face à la situation ont été tués. Les violences ont gagné Olikwi, près de Nimule. Des membres des Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont été déployés de Djouba à Nimule.

22. Les activités du Front de salut national ont considérablement augmenté dans le secteur de Moundri (Équatoria-Occidental). Le Front a attaqué le 19 mars les casernes des Forces sud-soudanaises de défense du peuple à Gulu sur l'axe Moundri-Mvolo-Ouest et a tendu une embuscade à deux véhicules des Forces sud-soudanaises le 21 mars. À ces affrontements sont venus s'ajouter de fréquents enlèvements, arrestations arbitraires et passages à tabac de civils, attribués tant au Front qu'aux Forces sud-soudanaises.

Région de Bahr el-Ghazal

23. Une augmentation des cas isolés de violences intercommunautaires a été signalée dans quelques zones de tension dans la région. Elles avaient pour causes principales des incidents liés au bétail, des litiges fonciers et des rivalités autour des ressources naturelles. Malgré une réduction notable des tensions au sein des populations dinka rek dans la région de Tonj, des violences ont éclaté le 14 avril dans le *payam* d'Akop dans le comté de Tonj-Nord (État de Ouarrap), entre la communauté d'accueil apuk padoc et la communauté nuer déplacée du comté de Mayom (État de l'Unité) à la suite des inondations. Les combats qui ont suivi ont fait 26 morts (19 Nuer et 7 Apuk Padoc) et 12 blessés, dont une femme. Une équipe intégrée de la base opérationnelle temporaire de la MINUSS à Marial Lou s'est rendue dans le secteur le 18 avril pour se concerter avec les populations et les autorités locales. Le même jour, le préfet du comté de Tonj-Nord ainsi que les Forces sud-soudanaises de défense du peuple sont arrivés dans le secteur, pour régler la situation et aider les victimes.

24. Les tensions ont également persisté entre les Dinka Ngok de la Zone administrative d'Abyei et les Dinka Twic du comté de Twic (État de Ouarrap) concernant la revendication de la zone d'Aneet. Une partie de la violence s'était propagée d'Abyei. Une série de consultations dans la Zone administrative d'Abyei et à Ouarrap, menées par une commission d'enquête de haut niveau, nommée par le Président en février, ayant à sa tête le Vice-Président du groupe des services, Hussein Abdelbagi Akol, a débouché sur la signature d'un accord de cessation des hostilités le 4 avril entre les chefs twic de Ouarrap et les chefs ngok dans la localité d'Aweil (Bahr el-Ghazal septentrional). Malgré cet accord, des tensions ont ressurgi au début du mois de mai. On estime que 32 personnes ont été tuées et 14 autres blessées de mars à mai, au sein des deux communautés.

25. Les tensions ont persisté le long de la frontière d'Aweil-Est à la suite d'affrontements entre des éleveurs misseriya et des membres des Forces sud-soudanaises de défense du peuple les 7 mars et 25 mars, ce qui a entraîné la mort de six éleveurs misseriya et de cinq officiers des Forces sud-soudanaises.

IV. Situation humanitaire

26. D'après l'analyse du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire publiée en avril, l'insécurité alimentaire devrait augmenter de 7 % dans l'ensemble du Soudan du Sud, comparée à 2021. Les chocs climatiques, notamment les inondations et les sécheresses, les conflits, la récession économique, les déplacements de population et le bouleversement des moyens de subsistance ont été à l'origine de cette tendance qui n'a fait que s'accroître. D'avril à juillet 2022, 7,74 millions de personnes dans le pays ont été classées comme étant en situation de « crise » (phase 3). Les prévisions sur le plan de la nutrition dans le pays sont alarmantes : les admissions aux programmes de nutrition en cas de malnutrition aiguë ont augmenté de 36 % au premier trimestre de 2022 par rapport à la même période en 2020 et en 2021. Plus d'un tiers des comtés ont une prévalence de la malnutrition aiguë globale supérieure au seuil d'urgence de 15 % et plus de 2 millions d'enfants et de femmes enceintes et allaitantes devraient souffrir de malnutrition aiguë et nécessiter un traitement vital pour pouvoir survivre. Les États les plus touchés ont été l'Équatoria-Oriental, le Jongleï, les Lacs, l'Unité, le Haut-Nil et le Ouarrap, qui représentent plus de 80 % de l'ensemble de la population souffrant d'insécurité alimentaire. Dans le même temps, les contraintes de financement subies par les organismes humanitaires des Nations Unies ont entraîné une baisse des distributions d'aliments et du nombre de personnes qui en ont besoin.

27. Les attaques menées en Équatoria-Oriental au mois de mars par des gardiens de troupeaux armés ont entraîné le déplacement de quelque 19 350 habitants du comté de Magwe. Celles commises dans plusieurs secteurs du comté de Djouba (Équatoria-Central) ont entraîné le déplacement de 3 000 familles à Langabur (comté de Lirya) et de 7 000 personnes environ à Gumbo. Les conflits opposant des factions armées dans le comté de Maiwut (Haut-Nil) ont précipité le déplacement de quelque 14 000 personnes en Éthiopie en mars. Des épidémies de rougeole ont été signalées dans le comté de Tamboura (Équatoria-Occidental).

28. Dans le comté de Leer, quelque 25 000 personnes, en majorité des femmes et des enfants, auraient été réparties dans 11 sites de déplacement au moins : elles ont cruellement besoin d'une aide humanitaire, notamment de nourriture, de soins de santé, de protection et de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Les stocks de fournitures humanitaires dans la région sont faibles, en partie en raison du pillage récent d'entrepôts humanitaires et de la destruction de centres de santé et de nutrition à Mirmir (comté de Koch) dans l'État de l'Unité.

29. Les tensions intercommunautaires dans la Zone administrative d'Abyei ont poussé quelque 100 000 personnes à quitter le secteur. Environ 41 200 personnes ont été déplacées dans les comtés de Twic et de Gogrial-Ouest (État de Ouarrap) et réparties dans 21 sites de déplacement.

30. Le 31 mars, les organismes humanitaires ont lancé le Plan d'aide humanitaire 2022 pour le Soudan du Sud. Quelque 8,9 millions de personnes, soit plus des deux tiers des Sud-Soudanais, dont 2 millions de femmes, ont des besoins humanitaires considérables. Les organisations humanitaires prévoient de fournir une aide et des services de protection aux 6,8 millions de personnes qui en ont besoin. Plus de 2 millions de personnes ont été déplacées au Soudan du Sud, dont certains pendant des années. Au mois de mars, quelque 61 010 personnes supplémentaires, dont 33 304 enfants (54 % de filles) ont été nouvellement déplacées, principalement du fait des violences.

31. Dans certaines régions, comme à Bentiu et à Rubkona, les eaux, à la suite des crues, n'avaient pas reflué, rendant la situation catastrophique pour la population. Avec le début de la saison des pluies, des précipitations diluviennes peuvent entraîner

le déplacement de 300 000 civils environ dans ces deux localités. Pour aider à atténuer l'inondation prévue et mener des activités de préparation dans les zones touchées, la Coordinatrice des opérations humanitaires a mis en place une équipe d'intervention humanitaire à Bentiu en prévision d'éventuelles inondations, pour garantir des niveaux suffisants de préparation opérationnelle humanitaire. La MINUSS veille également à ce que les remblais et les digues construits pour atténuer l'effet des inondations ne soient pas compromis, au moyen de la fourniture d'un appui technique (génie).

32. Du 1^{er} février au 31 mai, 143 atteintes à l'accès humanitaire ont été signalées, dont 74 faits de violence contre le personnel humanitaire et leurs biens. Durant cette période, 4 humanitaires ont été tués et 133 autres réinstallés ailleurs, des violences nationales et infranationales ayant éclaté entre des acteurs armés. Des pillages et des vols de biens humanitaires ont été signalés. En mars, dans trois cas, des articles nutritionnels destinés à des enfants souffrant de malnutrition ont été pillés. Des conditions défavorables aux humanitaires et la persistance de la violence visant les agents et leurs biens ont considérablement entravé l'acheminement d'une aide humanitaire vitale.

33. Le 28 avril, le Ministère des affaires humanitaires et de la gestion des catastrophes a promulgué un décret ministériel exigeant de l'ONU et des organisations non gouvernementales qu'elles fournissent des documents supplémentaires, notamment des diplômes universitaires authentifiés par le Ministère de l'enseignement supérieur, ce qui a entravé des opérations essentielles.

V. Exécution des tâches prescrites dans le mandat de la Mission

A. Appui à l'application de l'Accord revitalisé et à la mise en œuvre du processus de paix

34. Alors que l'application de l'Accord connaît des retards et que les tensions montent entre les parties, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Soudan du Sud et Chef de la MINUSS, l'Envoyé spécial de l'IGAD pour le Soudan du Sud, le chef de la Mission de l'Union africaine au Soudan du Sud et le président par intérim de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée ont entrepris d'exercer leurs bons offices auprès du Président et des Vice-Présidents pour encourager un rapprochement et dissiper les tensions.

35. Les 30 et 31 mars, la délégation s'est entretenue avec le Président, M. Kiir, le Premier Vice-Président, M. Machar et les Vice-Présidents Rebecca Garang, Wani Igga et Taban Deng Gai, du processus de paix et des préoccupations sur les plans politique et de la sécurité. Par la suite, le 1^{er} avril, la MINUSS, l'Union africaine, l'IGAD et la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée ont publié une déclaration conjointe dans laquelle elles se sont dites préoccupées par la montée des violences intercommunautaires, ont lancé un appel au calme et exhorté les parties à s'attacher de nouveau à appliquer l'Accord revitalisé. Notant qu'il restait peu de temps dans la période de transition, elles ont demandé aux parties d'élaborer une feuille de route sur la voie à suivre pour régler les questions en suspens dans la préparation des élections.

36. Comme suite à la décision du 25 janvier du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le processus d'évaluation trilatéral Union africaine-IGAD-ONU a été mené du 21 au 26 mars pour définir les besoins du Soudan du Sud, sur les plans électoral et de l'élaboration de la Constitution. Il visait à compléter la mission

d'évaluation des besoins électoraux de l'ONU menée en 2021, en mettant l'accent sur le processus d'élaboration de la Constitution. Cela devrait permettre aux parties prenantes de préparer un cadre d'appui conjoint, en prévision de l'éventualité d'une demande d'aide du Gouvernement sud-soudanais.

37. Les 10 et 11 mars, la MINUSS et l'initiative parlementaire afro-européenne ont facilité, à l'intention de la commission des affaires commerciales de l'Assemblée législative nationale provisoire, la tenue d'un atelier visant à valider le plan stratégique de deux ans pour la période 2021-2023 de l'Assemblée, auquel ont assisté plus de 35 participants, dont sept femmes, notamment des membres des commissions permanentes spécialisées, la Présidente et Vice-Présidents et d'autres hauts responsables constituant la commission des affaires commerciales. Le plan stratégique énonce sept objectifs stratégiques visant à renforcer l'efficacité des capacités de légiférer et à veiller à ce que l'Assemblée s'acquitte de son mandat au moyen d'une démarche équitable, transparente, réceptive et tenant compte des questions de genre. Le 11 mars, M^{me} Kumba a signé le plan stratégique.

38. Le 22 mars, la MINUSS et la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée ont appuyé le sixième atelier du Conseil d'examen de la défense et de la sécurité stratégiques, présidé par la Ministre de la défense et des anciens combattants, visant à parachever la politique de défense révisée. L'atelier a été interrompu en raison du retrait, le même jour, du M/APLS dans l'opposition des mécanismes de sécurité, notamment du Conseil d'examen. Lorsque le document sera officialisé, le rôle de l'armée nationale, du Service national de sécurité et des autres forces organisées sera énoncé de manière précise et une stratégie de modernisation sera présentée.

39. Le 7 avril, la MINUSS a facilité une réunion de l'équipe de rédaction du Groupe technique conjoint chargé de la lutte contre la violence au sein de la collectivité, qui a suscité un consensus sur la façon d'aller de l'avant, concernant la conception du projet pilote. L'équipe est encadrée par la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et comprend des représentants du corps diplomatique dans le monde, notamment d'Afrique, ainsi que de la MINUSS, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la Banque mondiale. La MINUSS a également commencé à appuyer l'évaluation des ex-combattants et des communautés de retour, afin d'éclairer la conception du projet pilote.

40. Le 12 mai, la MINUSS a conduit une délégation de haut niveau de l'Union africaine, de l'IGAD, de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et de membres africains du corps diplomatique dans les comtés de Leer et de Mirmir (État de l'Unité), pour s'entretenir avec des représentants des autorités et des populations locales. La visite avait pour objet d'appeler l'attention sur les violations de la cessation des hostilités, telles que signalées par le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, et d'amener les autorités nationales et locales à respecter leur responsabilité principale de protéger les civils.

B. Protection des civils et atténuation des conflits intercommunautaires

41. La MINUSS a continué de fournir une protection physique aux 34 390 personnes (dont 17 682 femmes) se trouvant sur le site de protection des civils de Malakal. Elle est intervenue, face aux menaces, en effectuant des patrouilles et en contactant les notables locaux, ce qui a permis d'assurer la sécurité et la protection des civils dans le camp.

42. La MINUSS a continué d'appuyer la protection des civils dans les sites et dans les zones de tension au moyen d'une planification intégrée, d'une mobilisation et d'interventions rapides. Elle a continué de s'atteler aux priorités en matière de protection, conformément à sa stratégie de bases opérationnelles temporaires qui lui permet d'avoir des contacts soutenus avec la population locale et d'offrir un cadre protecteur aux partenaires humanitaires par sa présence étendue. Cette stratégie suscite un effet de sécurité et d'assurance plus marqué que les patrouilles de routine dans des lieux reculés où règne souvent l'insécurité.

43. La Mission a mené de nombreuses patrouilles de courte durée et des patrouilles de longue durée pouvant s'étendre sur quatre jours, à des fins de sécurité et de dissuasion ou encore d'appui aux besoins et aux objectifs de ses autres piliers et partenaires humanitaires. Au 26 mai, elle avait conduit en tout 1 508 patrouilles de longue durée, 78 patrouilles de courte durée, 72 patrouilles aériennes dynamiques et 20 patrouilles fluviales. Elle avait effectué 2 310 patrouilles dans les sites de protection des civils et alentour. Quelque 8 % des patrouilles comprenaient des femmes parmi le personnel de maintien de la paix en tenue, ce qui a permis d'étendre l'accès de la force aux populations locales les plus vulnérables.

44. Au 26 mai, la police des Nations Unies avait effectué 2 425 patrouilles en tout, dont 1 031 patrouilles visant à renforcer la confiance, 88 patrouilles de courte durée, 36 patrouilles de longue durée, 19 patrouilles aériennes dynamiques et 1 251 patrouilles de haute visibilité, au cours desquelles la police des Nations Unies a projeté une présence robuste. Des agentes ont participé à 1 058 patrouilles. Les patrouilles ont permis d'améliorer l'acheminement des services humanitaires et d'accroître la protection des personnes déplacées. Elles ont favorisé un environnement sûr, dissuadé la violence contre les civils et renforcé la prévention du crime. L'extension de la présence opérationnelle de la police des Nations Unies hors du site de protection des civils à Malakal et dans d'autres sites reconvertis a permis de viser efficacement les zones sensibles, en matière de violence sexuelle et fondée sur le genre et de criminalité. Le partage des locaux, sur le plan opérationnel, visant à conseiller, encadrer et surveiller la Police nationale sud-soudanaise sur place a permis d'accroître l'efficacité de la surveillance et du signalement des violations des droits humains, ainsi que de l'aide apportée à la collecte d'informations, à la perception de la situation, à l'alerte rapide et aux interventions de la Mission.

45. Pour promouvoir un dialogue inclusif, la coexistence pacifique, la réconciliation et la cohésion sociale au niveau infranational, la MINUSS a organisé 25 ateliers, réunions, dialogues intercommunautaires et programmes de renforcement des capacités et activités liées à la protection des civils, à l'intention des autorités étatiques et locales, des populations, des chefs traditionnels, des femmes et des jeunes, auxquels ont participé 1 474 personnes (dont 331 femmes).

46. Du 1^{er} mars au 31 mai, en partenariat avec le PNUD, le conseil des collectivités locales et le Ministère de la consolidation de la paix, la MINUSS a organisé sept forums dans les États des Lacs, de l'Équatoria-Occidental, de l'Équatoria-Central, de l'Équatoria-Oriental, du Haut-Nil et de Bahr el-Ghazal septentrional pour renforcer le rôle des autorités traditionnelles sur le plan de la promotion de la paix et de la stabilité et du règlement des violences intercommunautaires. Les participants ont examiné les rôles et les forces des autorités traditionnelles et les problèmes auxquels elles se heurtaient.

47. Les 2 et 3 mars, la MINUSS a facilité une conférence de trois jours dans le comté de Morobo (Équatoria-Central) visant à renforcer la structure de direction de l'association des jeunes du comté, à laquelle ont participé 60 personnes (dont 12 femmes) venant de tous les *payams*. L'association a élu ses membres permanents et élaboré un plan biennal destiné à promouvoir la participation effective et véritable

des jeunes sur le plan de la consolidation de la paix, de la gestion des conflits, de la réconciliation et de l'application de l'Accord revitalisé.

48. Le 3 mars, la MINUSS a organisé un dialogue de paix interclanique dans le comté d'Akobo (État de Jonglei). Les six clans nuer qui comprenaient 90 participants (dont 20 femmes) ont décidé de régler les différends de manière pacifique, notamment par le partage des ressources naturelles.

49. Du 5 au 7 avril, la MINUSS a facilité un forum de paix auquel ont participé 70 personnes (dont 19 femmes) à Malakal (Haut-Nil) avec des représentants des autorités de l'État et des comtés d'Akoka, de Baliét, Fachoda, Makal et Panyikang, notamment des chefs des commissions indépendantes, des membres de l'Assemblée législative de l'État et des chefs traditionnels et religieux. Les participants se sont déclarés résolus à promouvoir la cohésion sociale, la réconciliation et la coexistence pacifique parmi les cinq comtés et au-delà, notamment par un dialogue inclusif.

50. La MINUSS a également facilité la participation de 31 notables influents établis à Djouba et de responsables gouvernementaux (dont 5 femmes) à la conférence de paix pour la région de Tonj, organisée à Tonj (État de Ouarrap) du 5 au 9 avril avec l'aide du Gouvernement de l'État, à laquelle ont assisté 400 délégués (dont 100 femmes). Les participants ont examiné les problèmes de paix et de sécurité dans l'État et signé des résolutions énonçant des mesures immédiates, à moyen terme ou long terme, en appui à la paix dans la région.

51. Du 12 au 14 avril, en partenariat avec le Ministère des collectivités locales, la MINUSS a organisé un forum à l'intention des administrateurs de *payam*, des chefs traditionnels et des notables du comté de Mayom (État de l'Unité) pour les aider à mieux cerner leurs rôles et responsabilités, conformément à la loi de 2009 relative à l'administration locale. Entre-temps, au lendemain du regain de violence dans la partie sud de l'Unité, la MINUSS a mené cinq discussions de groupe le 28 avril et le 6 mai avec les communautés touchées, afin d'examiner les possibilités de tenir un dialogue de paix.

52. Du 11 au 13 avril, la police des Nations Unies a organisé à Gumbo un atelier à l'intention des membres exécutifs du comité chargé des relations entre la police et la population (dont 10 femmes) ainsi que des communautés afin de promouvoir l'échange d'informations sur les causes profondes de l'insécurité et les signaux d'alerte rapide en vue de prévenir la violence contre les civils et d'assurer la sécurité et la sûreté des habitants. Pour renforcer les initiatives locales, la police des Nations Unies a organisé un atelier de trois jours à l'intention de 30 membres des comités chargés des relations entre la police et la population (15 agents de la police nationale, dont 2 femmes, et 15 membres de la population, dont 1 femme) sur la violence sexuelle et fondée sur le genre, la violence sexuelle liée aux conflits, la police de proximité et les droits humains. De mars à avril, cinq ateliers sur les droits humains et la violence sexuelle et fondée sur le genre et la violence sexuelle liée aux conflits ont été tenus à l'intention de 147 agents de la Police nationale sud-soudanaise (dont 118 femmes). Du 29 au 31 mars, la police des Nations Unies a organisé une formation des formateurs de 10 jours à Wau qui a porté sur la violence sexuelle et fondée sur le genre et la violence sexuelle liée aux conflits, à l'intention de 15 formateurs locaux (dont six femmes).

53. Le Service de la lutte antimines a aidé à faciliter les initiatives humanitaires, de développement et de paix et a épaulé la Mission au moyen de la protection des civils, de la facilitation de l'assistance humanitaire et de l'appui au processus de paix. Les activités comprenaient 119 tâches de neutralisation des explosifs et munitions parmi la population de l'ensemble du pays, ce qui a empêché les blessures et les pertes en vies humaines et permis l'accès à 3 écoles, à 23 zones agricoles, à 1 hôpital et à

6 sources d'eau naturelle. Le Service a également procédé à une évaluation et au nettoyage de 320 kilomètres de routes essentielles pour garantir la liberté de circulation de la MINUSS, des acteurs humanitaires et des populations, dont 124 kilomètres de la principale voie d'approvisionnement Pibor-Akobo à laquelle la Mission avait accordé la priorité en vue du relèvement en 2021/2022. De mars à avril, le Service a participé à huit des patrouilles de la MINUSS organisées dans les États de l'Unité, du Haut-Nil et de Bahr el-Ghazal occidental, visant à accroître la mobilité de la Mission. Il a dispensé une éducation au danger des engins explosifs à quelque 53 664 bénéficiaires (7 432 hommes, 10 482 femmes, 18 647 garçons et 16 103 filles), dont des personnes déplacées, des personnes de retour dans le pays et des réfugiés.

C. État de droit et application du principe de responsabilité

54. Afin de faciliter la création d'un environnement protecteur pour les civils, la MINUSS a continué de fournir une assistance technique et un appui au renforcement des capacités aux intervenants dans les domaines de l'état de droit et de la justice, aux niveaux national et infranational.

55. Du 7 au 25 mars, la MINUSS a aidé les Forces sud-soudanaises de défense du peuple à mettre en place une cour martiale générale composée de huit responsables de la justice militaire (sept hommes et une femme) à Wau (Bahr el-Ghazal occidental). La cour a condamné neuf personnes pour meurtre et en a acquitté deux autres, dont une femme. La MINUSS a également aidé les Forces sud-soudanaises à mener des missions d'évaluation pour répertorier les cas et ouvrir des enquêtes en vue des prochaines cours martiales générales.

56. La MINUSS a continué de promouvoir les programmes du fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour la réconciliation, la stabilisation et la résilience afin d'atténuer la violence liée au bétail dans les zones frontalières de Bahr el-Ghazal occidental et de Ouarrap. Elle a fourni une aide logistique et technique à la deuxième audience foraine spéciale conjointe qui a entamé ses travaux le 24 janvier et s'est achevée le 11 mars. Durant cette période, le tribunal a statué sur 18 affaires concernant 22 personnes, dont une femme.

57. Pour favoriser une plus grande coordination entre les intervenants dans le domaine de l'état de droit afin de repérer et de réduire les détentions prolongées et arbitraires, la MINUSS a appuyé l'amélioration des capacités de l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud sur le plan de la gestion des archives, notamment au moyen de l'impression et de la distribution de formulaires clefs tels que les registres d'admission et de libération des prisonniers et les dossiers des antécédents, dans l'ensemble du pays. Pour compléter cet appui matériel, la MINUSS a organisé en mars des formations à la gestion des archives à l'intention de 50 responsables (dont neuf femmes) de l'administration pénitentiaire à Aweil et à Kuacjok.

58. Pour faire avancer la réforme législative prévue dans l'Accord revitalisé, la MINUSS a aidé la commission d'examen des lois à organiser un atelier consultatif les 17 et 18 mars, consacré à l'examen du plan stratégique pour 2022-2026, qui énonce les priorités en matière de directives et d'objectifs par lesquels la commission peut s'acquitter de ses fonctions statutaires. Les 40 participants (dont 10 femmes) à l'atelier consultatif comprenaient des avocats en exercice depuis de longues années, des universitaires et des représentants de groupes de défense des droits des femmes, d'organisations de la société civile et de commissions indépendantes.

D. Instauration de conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire

59. La MINUSS a créé 14 bases opérationnelles temporaires à l'appui de l'acheminement de l'aide humanitaire à Aru Junction, Jamam, Kajo-Kaji, Lokiliri, Lokumarch, Lol, Madebe, Nesitu (Aru Junction), au pont Nagdiar, à Nangala, Terekeka, Tonj et Yirol, et a conservé deux bases prolongées à Koch et à Tamboura : 15 agents de la police des Nations Unies ont été déployés dans des bases opérationnelles temporaires dans des lieux à haut risque en vue de la protection des civils, de la création de conditions propices à l'assistance humanitaire et de la facilitation du règlement des conflits au niveau local.

60. En coordination avec les partenaires humanitaires, la MINUSS a conduit des patrouilles pour protéger les travailleurs humanitaires, appuyer l'acheminement d'une aide aux civils touchés par les conflits, à Tamboura (Équatoria-Occidentale) et à Pibor, Ayod et Baidit (Jonglei) et régler la question des restrictions à l'accès humanitaire à Bahr el-Ghazal occidentale, telles que le harcèlement des agents humanitaires à divers points de contrôle. La MINUSS a effectué 75 de ces patrouilles à la demande des intervenants humanitaires. Elle a également intensifié les patrouilles nocturnes dans le comté de Leer comme mesure visant à dissuader les cas de plus en plus fréquents de violence sexuelle et de violence fondée sur le genre.

E. Surveillance des violations des droits humains et enquêtes y relatives

61. La situation des droits humains au Soudan du Sud est demeurée préoccupante, compte tenu du nombre considérable d'atteintes aux droits humains qui continuent d'être signalées et étayées. La Mission enquête actuellement sur des violations des droits humains qui ont été rapportées dans la partie sud de l'Unité.

62. La MINUSS a recensé en tout 159 faits ayant eu des conséquences préjudiciables sur les droits humains et la protection de la population, dont des homicides arbitraires, des exécutions extrajudiciaires, des enlèvements, des violences sexuelles, des arrestations et détentions arbitraires (y compris des détentions par procuration), des faits de torture et de mauvais traitements, des cas de recrutement militaire forcé, des pillages et des destructions de biens civils, qui ont fait 696 victimes parmi les civils (434 morts, 131 blessés, 109 cas de violences sexuelles et 22 enlèvements), dont 167 femmes et 59 enfants. Parmi ces faits, 617 (qui ont fait 175 morts, 11 blessés et 72 cas de violences sexuelles) résultant de la vague d'attaques d'avril à Leer (État de l'Unité) ont été attribués à des milices locales et à d'autres éléments armés, ainsi qu'aux forces alliées gouvernementales : 38 aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple, au Service national de sécurité et à la Police nationale sud-soudanaise, 2 au M/APLS dans l'opposition, 13 au Front de salut national et 15 à d'autres groupes armés. L'attribution de 22 faits restants, qui ont fait 48 victimes, dont 5 femmes et 10 enfants, est encore en cours de vérification.

63. Le 10 mai, la MINUSS a publié son premier résumé sur la situation des droits humains au Soudan du Sud au cours du premier trimestre de 2022 : 173 faits ont été recensés et confirmés, concernant 754 civils dont 101 femmes et 86 enfants, qui avaient été soumis à quatre formes principales de violences : meurtres, préjudices corporels, enlèvements et violences sexuelles. Comparé à la même période en 2021, le nombre d'atteintes a baissé de 32 %, celui des victimes de 2 % et celui des homicides de 36 %. Les préjudices corporels ont néanmoins augmenté de 45 %, les enlèvements de 34 % et le nombre de victimes de violences sexuelles de 125 %. Les violences intercommunautaires ont constitué 64 % (484) des victimes civiles.

64. La MINUSS a continué de surveiller les atteintes à la liberté d'expression, à la liberté d'association, à la liberté de réunion et à la liberté de participation, commises par le Service national de sécurité. Le 2 mars, des individus armés non identifiés ont enlevé un journaliste à Djouba, l'ont transféré dans un lieu de détention secret, l'ont interrogé et l'ont contraint à avouer son affiliation à la Coalition du peuple pour l'action civile et au Front de salut national. Le 15 mars, le Service a censuré la publication d'articles par un organe de presse connu, qu'il a contraint à présenter des excuses publiques pour avoir cité incorrectement le Ministre de l'information, comme condition à la poursuite de ses activités. La liberté d'expression sont un aspect fondamental de la création d'un climat propice à des élections.

65. La MINUSS a organisé 47 activités de renforcement des capacités et de sensibilisation à l'intention de 1 490 personnes (dont 587 femmes) parmi lesquelles se trouvaient des représentants des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, de la Police nationale sud-soudanaise, de l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud, des autorités, du Réseau de défense des droits humains au Soudan du Sud, de la commission sud-soudanaise des droits humains, ainsi que des étudiants, des chefs traditionnels, des personnes en situation de handicap et des membres de groupes de surveillance locaux et des représentants d'associations de femmes et de groupes de jeunes.

66. Du 20 au 22 avril, la MINUSS a organisé des formations au droit international des droits de l'homme à l'intention du comité technique, constitué à des fins de consultation et de la création de la Commission vérité, réconciliation et apaisement aux niveaux national et local.

Les enfants et les conflits armés

67. Pendant la période considérée, 132 violations graves commises contre 117 enfants (56 garçons et 61 filles) ont été confirmées, dont 13 enfants qui ont subi des violations multiples. Au total, 24 enfants (23 garçons et 1 fille) ont été recrutés et utilisés, 34 enfants (30 garçons et 4 filles) ont été tués (27) ou grièvement blessés (7), 53 filles ont été violées et 6 enfants (3 garçons et 3 filles) ont été enlevés. Les violations ont été attribuées aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple (22 garçons et 53 filles), au M/APLS dans l'opposition (13 garçons), au M/APLS dans l'opposition-faction Kitgwang (3 garçons et 5 filles), aux forces fidèles au général James Nando (6 garçons et 1 fille), à l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud (2 garçons), au Front de salut national (2 garçons et 1 fille) et à la Police nationale sud-soudanaise (1 garçon). Huit violations n'ont pas encore été attribuées, elles résultaient de tirs croisés entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le M/APLS dans l'opposition (1 fille) et de restes explosifs de guerre (7 garçons).

68. Ces graves violations ont été constatées dans les États de l'Unité (98), de l'Équatoria-Occidental (23), de Jongleï (4), de l'Équatoria-Central (3), du Haut-Nil (2) et de l'Équatoria-Oriental (2).

69. À la suite de concertations soutenues menées par l'équipe spéciale de pays (surveillance et information) avec le général James Nando et les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, 11 adolescents âgés de 15 et 17 ans associés aux forces fidèles à Nando ont été libérés du centre de formation de Maridi en Équatoria-Occidental le 2 mars. Par ailleurs, 11 autres réunions de sensibilisation ont été tenues avec les parties au conflit, dans l'objectif de demander une plus grande protection des enfants.

70. Du 24 au 26 mai, la MINUSS a aidé le Gouvernement à tenir une conférence nationale sur la protection des enfants dans les conflits armés, avec la participation de 150 parties prenantes (dont 60 femmes). Les participants ont recommandé au

Gouvernement d'accroître les enveloppes budgétaires consacrées à la protection des enfants et de demander aux auteurs de violations des droits des enfants de rendre des comptes, à la suite des actes commis. Avant de participer à la conférence, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés s'est entretenue avec la Présidence et le Conseil des ministres de la mise en œuvre du Plan d'action global visant à faire cesser et à prévenir toutes les violations graves contre les enfants.

71. En appui à l'application du Plan d'action global visant à faire cesser et à prévenir toutes les violations graves contre les enfants, la MINUSS a tenu deux formations portant sur le renforcement des capacités en matière de protection des enfants, à l'intention de 72 membres des forces de sécurité gouvernementales, dont six femmes. Elle a également appuyé un exercice de vérification destiné aux forces unifiées nécessaires, qui a débouché sur l'identification d'enfants associés à des forces et groupes gouvernementaux.

72. La MINUSS a organisé 30 sessions de sensibilisation à la protection des enfants, à l'intention de 992 participants (dont 368 femmes), à savoir 455 membres des forces gouvernementales (dont 148 femmes), 474 membres de communautés (dont 210 femmes) et 63 responsables du Gouvernement (dont 10 femmes).

Violences sexuelles liées aux conflits

73. La MINUSS a confirmé en tout 19 faits de violence sexuelle liée aux conflits, dont 9 à l'égard de 11 personnes rescapées durant la période considérée. Quatre se sont produits dans l'État de l'Unité, deux ont été signalés et confirmés dans l'État de l'Équatoria-Central et un a été confirmé dans chacun des États de Jongleï, du Haut-Nil et des Lacs. Les neuf faits ont été attribués aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple (5), au Service national de sécurité (1), à un groupe armé inconnu (1) et à des milices locales (2). Les 10 incidents restants touchant 19 personnes rescapées, confirmés en mars, s'étaient produits en février.

74. La MINUSS a organisé cinq sessions de sensibilisation à la violence sexuelle liée aux conflits à l'intention de membres de la Police nationale sud-soudanaise, du M/APLS dans l'opposition, de jeunes et de membres de groupes de surveillance locaux de la protection des civils. Les participants étaient au nombre de 593, dont 232 femmes. Dans le cadre de la Journée internationale des femmes, le comité d'application conjoint du plan d'action à l'intention des forces armées concernant la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits au Soudan du Sud a publié un communiqué de presse, demandant au Conseil de défense conjoint de renforcer le message de tolérance zéro à l'égard de la violence sexuelle liée aux conflits.

F. Les femmes et la paix et la sécurité

75. La MINUSS a continué de préconiser le respect du quota de 35 % de femmes, énoncé dans l'Accord revitalisé, à tous les niveaux de l'administration, notamment au moyen du recrutement de femmes d'influence. Les 10 et 11 mars, elle a aidé le réseau South Sudan Women's Empowerment Network à organiser un atelier à l'intention des femmes parlementaires, sur le thème du processus d'élaboration de la Constitution et des lois prioritaires, au cours duquel ont été abordés les rôles des femmes dans l'application de l'Accord revitalisé et les problèmes qu'elles rencontrent. Les participants ont demandé aux femmes parlementaires d'user de leur pouvoir pour répertorier les lacunes sur le plan juridique, sensibiliser le public aux problèmes de genre et créer des mécanismes d'application du principe de responsabilité, concernant l'égalité des genres, notamment la promotion d'une budgétisation tenant compte des questions de genre.

76. La MINUSS a organisé des ateliers sur une gouvernance tenant compte des questions de genre à Yambio (les 16 et 17 mars) et à Aweil (les 29 et 30 mars). Les 103 participantes comprenaient des dirigeantes des gouvernements des États, des femmes parlementaires nouvellement élues et des représentantes d'organisations de femmes. Elles ont reçu une formation à une sensibilisation effective, concernant l'intégration des questions de genre dans tous les aspects de la gouvernance, les travaux parlementaires et les désignations à des fonctions électives.

77. Les 24 et 25 mars, la MINUSS a organisé un atelier à Aweil (État de Bahr el-Ghazal septentrional) dans le cadre de la série « Mobilisation des hommes », visant à persuader ces derniers d'appuyer la participation véritable des femmes dans l'administration et à d'autres institutions, notamment coutumières : 29 hommes ont participé à des débats approfondis sur le rôle de la culture comme entravant ou au contraire favorisant la participation des femmes. Parmi eux se trouvaient des membres de l'Assemblée législative de transition de l'État, des responsables du Gouvernement, des chefs traditionnels, des chefs religieux et des représentants de la société civile. Ils venaient d'Aweil-Est, Aweil-Ouest, Aweil-Sud et des comtés du nord dans l'État de Bahr el-Ghazal septentrional. Ils se sont attachés à accélérer les mesures relatives à la participation des femmes et à l'élimination des obstacles structurels. Un forum d'égalité des genres a été constitué aux fins de l'application des résolutions prises.

VI. Effectifs de la Mission, état d'avancement des déploiements et déontologie et discipline

78. Au 26 mai, l'effectif du personnel civil de la MINUSS s'élevait à 2 654 personnes, à savoir 850 membres du personnel recruté sur le plan international (dont 246 femmes, soit 28,9 %), 1 411 membres du personnel recruté sur le plan national (dont 219 femmes, soit 15,5 %) et 393 Volontaires des Nations Unies (dont 226 femmes, soit 57,5 %).

79. La composante policière de la Mission comprenait 1 467 personnes (effectif autorisé : 2 101), à savoir 593 policiers hors unités constituées (dont 252 femmes, soit 42,5 %), 846 membres d'unités de police constituées (dont 212 femmes, soit 25,1 %) et 28 agents de l'administration pénitentiaire (dont 15 femmes, soit 53,6 %).

80. Sur un contingent autorisé de 17 000 militaires, la MINUSS avait un effectif de 13 808 personnes, à savoir 193 officiers de liaison (dont 56 femmes, soit 29 %), 381 officiers d'état-major (dont 72 femmes, soit 18,9 %) et 13 234 membres des contingents (dont 772 femmes, soit 5,8 %).

81. La MINUSS a fini d'établir les registres des risques de faute et des plans d'action visant à prévenir tout manquement, à l'intention de tous les États, en mettant l'accent sur l'exploitation et les atteintes sexuelles. Cela permet à la Mission de se concentrer sur les domaines de risque répertoriés et d'assurer une efficacité maximale dans la prévention de toute inconduite. Elle s'est efforcée également de renforcer la capacité des mécanismes locaux de plainte de signaler les fautes, en particulier l'exploitation et les atteintes sexuelles, en étroite collaboration avec le groupe de travail chargé de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles au Soudan du Sud. Conformément à la politique applicable, les informations relatives à une éventuelle conduite insatisfaisante ou à un manquement ont été traitées en temps opportun.

82. Du 1^{er} mars au 30 avril, 24 allégations d'inconduite ont été enregistrées dans le Système de suivi de la gestion des dossiers. La MINUSS n'avait consigné aucune allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles, concernant sa composante en tenue, en plus de deux ans. Toutes les victimes des allégations précédemment signalées

d'exploitation et d'atteintes sexuelles, qui avaient été recensées, ont continué de recevoir l'appui de la spécialiste hors classe des droits des victimes au Soudan du Sud.

VII. Violations de l'accord sur le statut des forces et du droit international humanitaire et atteintes à la sécurité du personnel des Nations Unies

83. La MINUSS et le Gouvernement ont continué de s'employer à améliorer la communication générale, la coordination des opérations de la Mission et la liberté de circulation des patrouilles. Le 31 mars, à la septième réunion de coordination de haut niveau, le Gouvernement et l'équipe de direction de la MINUSS ont évalué les progrès accomplis à ce jour.

84. Au 30 avril, la MINUSS avait enregistré 26 violations de l'accord sur le statut des forces, un nombre sensiblement plus important, contre 12 violations été signalées durant la précédente période considérée. Parmi ces violations, 1 s'est produite en février, 10 en mars, 9 en avril et 6 en mai : 16 concernaient les restrictions imposées par les autorités gouvernementales aux déplacements des patrouilles de la MINUSS dans les États de l'Équatoria-Occidental, de l'Équatoria-Oriental, de l'Équatoria-Central, du Haut-Nil, de l'Unité, du Ouarrap et de Bahr el-Ghazal occidental.

85. Le 30 mars, les autorités du M/APLS dans l'opposition se sont ingérées dans l'exécution des activités confiées à la MINUSS, en refusant les garanties de sécurité des vols à une patrouille aérienne dynamique à Mandeng (Haut-Nil).

86. Les violations de l'accord sur le statut des forces comprenaient également l'imposition de taxes, de frais et de restrictions injustifiés à la MINUSS et à ses sous-traitants, concernant l'importation de cargaisons destinées à l'usage exclusif de la Mission. Le 18 mars, des responsables du Gouvernement au poste frontalier de Nimule ont contraint un prestataire international de la MINUSS à verser 1 193 700 livres sud-soudanaises (environ 9 200 dollars des États-Unis) en taxes concernant l'importation de contenants alimentaires. En mars également, les responsables du conseil municipal de Malakal ont forcé un prestataire international de la Mission à verser des taxes d'un montant indéterminé. La MINUSS continue de se concerter avec le Gouvernement sur la taxation qui lui est imposée, ainsi qu'à ses sous-traitants.

87. Concernant les deux agents recrutés sur le plan national qui avaient été arrêtés en 2014, l'un d'entre eux a été déclaré mort par un tribunal national et le sort de l'autre n'est pas connu. Au cours de la période considérée, la Police nationale sud-soudanaise a arrêté deux membres du personnel de la MINUSS recrutés sur le plan national concernant une affaire privée, l'un à Kuacjok et l'autre à Rumbek, sans suivre la procédure d'arrestation et de détention prévue par l'accord sur le statut des forces. Ces deux personnes ont été libérées par la suite.

VIII. Performance des composantes en uniforme et sécurité et sûreté des soldats de la paix

88. La MINUSS a évalué 18 unités qui comprenaient 10 bataillons d'infanterie à Malakal, Yambio, Rumbek, Djouba, Bentiu et Wau et 8 unités de soutien à Wau, Djouba et Malakal. Quatorze unités dépassaient les normes fixées, tandis que quatre autres ont été jugées satisfaisantes et prêtes sur le plan opérationnel. Dans les recommandations, qui sont en cours d'application, il a été préconisé d'augmenter le

nombre d'exercices d'évacuation sanitaire primaire et secondaire et d'intervention d'urgence et d'améliorer certaines fonctions administratives.

89. Quatre unités de police constituées ont été évaluées. Si trois d'entre elles ont été jugées satisfaisantes, la quatrième présentait des insuffisances sur le plan du matériel appartenant aux contingents et a dû suivre un plan de mise à niveau.

IX. Observations et recommandations

90. Je suis préoccupé que les objectifs essentiels de l'Accord revitalisé n'aient pas encore été atteints, dans le court laps de temps restant avant la fin de la période de transition en février 2023. Si des progrès concrets ne sont pas effectués, l'accord de paix court le risque de connaître des prorogations répétées. Je suis fermement persuadé que la seule façon viable de procéder est d'appliquer pleinement l'Accord revitalisé, dans la lettre et dans l'esprit.

91. Je félicite les parties d'avoir surmonté l'impasse sur la structure de commandement et de contrôle des forces unifiées nécessaires, après la conclusion de l'accord du 3 avril. L'application intégrale et dans les délais de cet accord, notamment la promotion des forces, donnera au peuple sud-soudanais l'assurance que ses dirigeants demeurent attachés à l'Accord revitalisé. Les progrès dans tous les autres domaines et notamment sur le plan de la tenue des élections sont tributaires de la mise en place des dispositions transitoires de sécurité. Je demande donc instamment au Gouvernement de prioriser cet aspect et de fournir les fonds nécessaires aux mécanismes de sécurité pour permettre, dès que possible, la promotion, le déploiement et la mise en opération des forces unifiées nécessaires.

92. Je me félicite de l'accent mis par M. Kiir sur la réconciliation. Le lancement d'un processus de consultation à l'échelle nationale, en vue de la création de la Commission vérité, réconciliation et apaisement, est un important critère d'exécution, qui renferme la promesse d'un apaisement pour le peuple sud-soudanais. J'exhorte la Présidence à parvenir à un consensus sur les modalités de mise en place des trois mécanismes de justice transitionnelle, à savoir la Commission vérité, réconciliation et apaisement, le Tribunal mixte pour le Soudan du Sud et l'Autorité d'indemnisation et de réparation, comme énoncé dans l'Accord revitalisé.

93. Je prends note également des mesures prises par l'Assemblée législative nationale provisoire. J'estime encourageantes l'intégration de l'Accord revitalisé dans la Constitution de transition de la République du Soudan du Sud (2011) et la présentation à l'Assemblée des projets de loi prioritaires ayant trait aux services de sécurité, aux partis politiques et à l'élaboration de la Constitution. La promulgation de la loi sur le processus d'élaboration de la Constitution, aspect essentiel du processus de paix, est fondamentale pour la tenue des élections. Je demande à la Présidente et aux membres de l'Assemblée d'accélérer le rythme des délibérations sur les projets de loi en suspens, notamment la loi sur les partis politiques, avec toute la célérité voulue, durant cette période de transition.

94. Tout en constatant les problèmes qui se présentent, je trouve préoccupant que les parties ne soient pas convenues d'une date, concernant les élections. Elles devraient décider d'un calendrier électoral et éviter tout acte unilatéral susceptible d'entacher le climat des élections. Au vu de la difficulté du terrain au Soudan du Sud, du manque d'infrastructures, de la complexité des activités électorales et de la diversité des positions publiques adoptées par les principaux dirigeants sur les élections et surtout, compte tenu du fait qu'il ne reste que huit mois avant la fin de la période de transition, je demande aux parties d'entamer immédiatement des concertations élargies et de s'entendre dans les meilleurs délais sur une feuille de

route claire, concernant la fin de la période de transition. Avec l'accord du 3 avril, les dirigeants sud-soudanais ont montré qu'ils pouvaient accomplir des progrès réels, avec détermination et toute la diligence voulue. Ils doivent faire preuve d'initiative, une fois de plus, sur le plan national, et achever l'élaboration de la Constitution et l'organisation d'élections libres, intègres, crédibles et inclusives, dans le court délai imparti.

95. La tenue des élections devrait être dirigée et contrôlée par le peuple sud-soudanais, mais l'ONU se tient prête à apporter l'appui nécessaire au processus, si le Gouvernement lui en fait la demande. J'exhorte donc le Gouvernement à créer le climat politique propice et nécessaire en encourageant la confiance, en rétablissant la Commission nationale électorale et en approuvant toutes les conditions juridiques nécessaires à cette fin. Je demande également à la communauté internationale et aux partenaires régionaux d'aider les parties à atteindre les objectifs énoncés dans l'Accord revitalisé.

96. Des progrès en matière d'application de l'accord de paix aideront à atténuer la résurgence des violences infranationales, qui ont occasionné des pertes en vies humaines, la destruction de biens et des déplacements à grande échelle. La population continue de payer un lourd tribut, face à ces violences, notamment les femmes et les enfants. Une baisse de 32 % dans les faits violents a été signalée dans l'ensemble, comparée à la même période considérée en 2021. La proportion de décès, par rapport à la précédente période considérée en 2021, a également baissé de 36 %. Malgré ce résultat, je suis consterné par l'accroissement considérable de la violence fondée sur le genre, y compris la violence sexuelle liée au conflits. La MINUSS continue d'intervenir au moyen de formations et de renforcement des capacités des institutions chargées de la sécurité et d'une aide à l'application du plan d'action, notamment en se concertant avec les responsables militaires et de la police. Elle encourage également le dialogue, favorise l'état de droit par l'intermédiaire des audiences foraines et renforce la protection par la mise en place de bases opérationnelles temporaires. Le Gouvernement devrait cependant exercer sa responsabilité principale, à savoir protéger ses citoyens et mettre fin à la culture de l'impunité en demandant des comptes aux responsables de ces actes.

97. L'augmentation de la violence et l'effet des changements climatiques, sous forme de phénomènes météorologiques extrêmes, ont exacerbé les conditions de vie des personnes. Les déplacements et l'insécurité alimentaire ont atteint des niveaux sans précédent. J'exhorte la communauté internationale à continuer d'épauler les Sud-Soudanais, dont beaucoup sont déplacés sur le plan intérieur ou se sont réfugiés dans des pays voisins. Je salue les efforts faits par nos collègues humanitaires qui ne se laissent pas démonter par les épreuves et continuent d'assurer l'acheminement de services essentiels. Je suis atterré par l'augmentation des attaques contre les travailleurs humanitaires et leurs biens. Il est inadmissible que nous ayons perdu quatre collègues cette année. Il est décourageant que des tonnes d'aliments et de fournitures essentielles aient été pillées, notamment dans l'intention de punir des populations précises, ce qui accentue la vulnérabilité des personnes qui ont cruellement besoin d'aide. Je demande donc au Gouvernement et aux dirigeants sud-soudanais d'en faire davantage pour garantir la sûreté et la sécurité de nos collègues humanitaires et de la population.

98. La récente décision du Ministère des affaires humanitaires et de la gestion des catastrophes consistant à demander à l'ONU et aux organisations non gouvernementales, de fournir des documents supplémentaires est une violation des accords existants signés entre le Gouvernement sud-soudanais et l'Organisation. L'imposition de conditions préalables injustifiées a entraîné le harcèlement du personnel et entravé des opérations essentielles. Cela compromet également l'esprit

de coopération et de collaboration entre la Mission et le Gouvernement, ainsi que les résultats obtenus par le mécanisme de coordination de haut niveau, coprésidé par le Ministère des affaires étrangères et la MINUSS. Je demande donc au Gouvernement d'abroger cette décision de toute urgence, afin que l'acheminement de l'assistance humanitaire se poursuive sans heurt.

99. Je remercie l'Union africaine, l'IGAD et ses États membres, la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et les membres de la communauté internationale de l'appui soutenu qu'ils apportent au processus de paix. Notre partenariat constant est fondamental pour veiller à épauler véritablement le Soudan du Sud. À cet égard, je constate et apprécie le rôle joué par le Soudan pour ce qui est d'aider les parties à parvenir à un accord sur les dispositions de sécurité. Je félicite également la Communauté de Sant'Egidio de poursuivre sa médiation entre le Gouvernement et les parties non signataires, dans le cadre de l'Alliance des mouvements d'opposition du Soudan du Sud. J'encourage les parties à s'attacher à renouer avec ces efforts.

100. Je tiens enfin à exprimer mes profonds remerciements aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police. Je remercie mon représentant spécial, Nicholas Haysom, le personnel civil et en tenue de la MINUSS et l'équipe de pays des Nations Unies, qui ont continué de travailler inlassablement en faveur de la paix au Soudan du Sud dans des conditions éprouvantes.

Carte

